

RIVIERA REALISATION IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

MONTANT DES VENTES TTC : COMMISSIONNEMENT

De 0 à 100 000 €	Commission de 10 % TTC
De 100 000 à 200 000 €	Commission de 7 % TTC
De 200 001 à 1 500 000€	Commission de 6 % TTC
A partir de 1 500 001 €	Commission de 5 % TTC
Terrain	Commission de 10 % TTC

En cas de délégation de mandat, ce sont les honoraires de l'agence titulaire du mandat qui s'appliqueront